

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 44

présenté par

Mme Clergeau, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Famille)

-----

**ARTICLE 27**

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« La demande des parents mentionnée au premier alinéa du présent article peut être réalisée par voie dématérialisée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à rétablir un alinéa supprimé par le Sénat.